

PROJET DE DÉVELOPPEMENT



Comité Départemental du Val d'Oise de Tir à l'Arc

Olympiade 2017-2020

Sommaire

PRESENTATION

- I. Le CD95 de Tir à l'Arc
- II. Priorités fédérales
- III. Orientations régionales
- IV. Rôle du CD95

EVOLUTIONS SUR LES OLYMPIADES PRECEDENTES CONSTAT

- I. Les licenciés
- II. Les clubs
 - a) Le nombre de clubs
 - b) Evolutions des licenciés dans les clubs
- III. La structuration des clubs
 - a) Les dirigeants
 - b) Les arbitres
 - c) Les entraineurs
 - d) Les labels
 - e) l'ATAF
 - f) Les équipes de clubs
 - g) La participation sportive
 - h) Les jeunes
 - i) La pratique féminine

ANALYSE DIAGNOSTIQUE

Points forts

Points à améliorer

OBJECTIFS

Plan d'Actions

- I. Action 1 : Formations
- II. Action 2 : Offre sportive
- III. Action 3 : Accès au Haut Niveau
- IV. Action 4 : Sport-Santé

Présentation

I. Le CD95 de Tir à l'Arc

Le Comité Départemental du Val d'Oise de Tir à l'Arc a été créé en 1976. Il est l'un des 8 comités départementaux franciliens et représente environ 12% des licenciés et des clubs d'Ile de France.

Son siège social se situe à la maison des comités sportifs Jean BOUVELLE d'Eaubonne, à proximité du CDFAS, Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportive du Val d'Oise.

Le bureau du CD95 de Tir à l'arc est composé de 15 membres :

Il est important de noter que 7 nouveaux membres ont été élus dans ce comité, assurant ainsi le renouvellement des idées et des objectifs dans le cadre des objectifs fédéraux

NOM	FONCTIONS	CLUB
Thierry DEFRANCE de TERSANT	Président	Pontoise
Béatrice VALEYRE	Trésorière	Sarcelles
Jean NOURRY	Trésorier adjoint	St Prix
Monique DE FRANCE DE TERSANT	Secrétaire	Pontoise
Lydéric HORBER	Secrétaire adjoint	Eragny
Mickaël KOZA	Vice-président	Ecouen
Alain LASSIGNARDIE	Relations extérieures	St Ouen l'Aumône
Dominique CHASTAGNER	Commission formation	
	Responsable arbitres	Viarmes
	Responsable "labels"	
Michel DEVIN	com sportive cibles	Sarcelles
Jean-Marc PEUVREZ	Com. Sportive parcours	St Prix
Rémi BERTHELOT	Commission Jeunes	Sarcelles
Sylvain VALEYRE	Commission Jeunes	Plessis Bouchard
Josiane PEREZ	Responsable calendrier	St Brice
Jérôme BERTHELOT	Membre du comité directeur	Sarcelles
Mickaël BOURGES	Membre du comité directeur	Baillet en France

Il faut également noter que le Président du Département est aussi un des principaux élus de la FEDERATION, ou il a exercé de 2008 à 2016 les responsabilités de TRESORIER FEDERAL ADJOINT, Membre de la Commission Nationale des Arbitres, Président du Conseil Fédéral d'arbitrage. Il sera TRESORIER FEDERAL à partir de 2017.

Ceci assure au niveau du Département une parfaite transmission des instructions fédérales.

II. Priorités fédérales



La FFTA, Fédération Française de Tir à l'Arc est une fédération olympique **reconnue d'utilité publique** dont le but est de développer la pratique du tir à l'arc sous toutes ses formes et d'en organiser la pratique.

Les principaux objectifs de la FFTA sont :

1. Optimiser les conditions de pratiques et les services des clubs.
 - ✓ *Labellisation*
 - ✓ *Formation des entraîneurs*
2. Placer nos équipes nationales au meilleur niveau mondial et assurer la pérennité de ce niveau.
 - ✓ *PES, Parcours d'Excellence Sportive*
 - ✓ *ETAF, École du Tir à l'Arc Français*
3. Préserver la santé des sportifs de haut niveau et améliorer la protection de tous les sportifs.
 - ✓ *Lutte contre le dopage*
 - ✓ *Coordination et équilibre - concentration et maîtrise de soi - échanges intergénérationnels - canalisation et évacuation du stress*

A titre indicatif, nous reproduisons ci-dessous le programme présenté par le nouveau Président de la Fédération lors de l'Assemblée Générale 2017



N'oublions pas que la réussite d'un projet ne peut être obtenue que si toutes nos instances, des clubs aux comités régionaux, se l'approprient. Il doit être le projet commun en tenant compte des spécificités. Pour atteindre cet objectif, je propose de le décliner en organisant des rencontres très rapidement

J'AI SOUHAITE CONSTITUER UNE EQUIPE ALLIANT L'EXPERIENCE ET LA NOUVEAUTE QUI SERA RENFORCEE PAR UNE OUVERTURE :

- ***Expérience*** : C'est la continuité et l'efficacité.
- ***Renouvellement*** : C'est permettre à de nouveaux dirigeants de s'impliquer dans le fonctionnement de notre fédération en amenant une nouvelle vision.
- ***Ouverture*** : Je souhaite poursuivre et accentuer la participation aux commissions à des licenciés extérieurs à notre équipe pour améliorer le lien avec nos clubs.

Nous devons avoir l'objectif de bien accueillir les nouveaux publics, d'aller à leur rencontre. Il faut être innovant et proposer de nouvelles infrastructures pour répondre à la saturation des créneaux de nos clubs. Accueillir tous les publics, c'est aussi savoir accueillir l'activité para archerie et le sport en entreprise.

Pour cela, nous avons besoin de cadres bénévoles et professionnels pour encadrer, former, les jeunes et confirmés, compétiteurs ou non. Permettons à nos forces vives d'accéder aux fonctions de cadre et d'arbitre avec une formation adaptée à la réalité de nos besoins.

Recentrons notre labellisation sur le développement des clubs, et préparons le club de demain. Ne multiplions pas les labels au risque de s'éloigner de l'objectif qui est « la structuration ». Accompagnons et organisons la pratique extra fédérale en allant à sa rencontre.

La réorganisation territoriale a imposé au monde sportif un nouveau fonctionnement avec de vastes territoires. Faisons en sorte que ce soit une opportunité ! Réfléchissons ensemble sur les évolutions pour vivre le tir à l'arc autrement. Quel sera le club de demain ? Comment seront organisées nos pratiques compétitives ? C'est ensemble que l'on doit y répondre.

Dans une société où chacun cherche des repères, où l'on parle de valeurs, nous n'avons rien à inventer ! Utilisons notre histoire qui regorge de ces valeurs. Cette histoire que l'on doit porter au plus haut par le soutien à la reconnaissance au patrimoine immatériel de l'humanité pour les bouquets provinciaux.

Dans cette société où la pratique sportive dépasse notre quotidien, mais qui reste dans ses missions de service public lorsque l'on parle du sport santé. Ne restons pas repliés sur nous-mêmes, mais mutualisons avec d'autres disciplines sportives pour son développement et sa mise en place.

Poursuivre la connaissance et la reconnaissance du tir à l'arc au travers des différents supports de communication.

Construire un réseau de partenaires pour nous aider à organiser de grandes compétitions internationales en utilisant notre savoir-faire.

Etre présent sur la scène internationale au travers de nos dirigeants et préparer nos arbitres à accéder à ces fonctions.

Etre discipline olympique, c'est ce qui nous permet d'avoir cette lumière si particulière de l'olympisme tous les 4 ans.

L'olympisme permet d'avoir une reconnaissance de l'état, mais permet de développer les autres disciplines internationales.

Il faut préparer nos athlètes dans les meilleures conditions pour les échéances internationales en visant l'excellence.

C'est aussi démontrer que nous sommes une nation forte. Poursuivons l'accompagnement pour la réussite de leur double projet qui leur permettra d'appréhender au mieux leur avenir.

Développement, performance, tout cela nécessite des ressources humaines, bénévoles et professionnelles. Préparons-nous à aborder dans les meilleures conditions notre développement.

LE DEVELOPPEMENT

Les différentes pratiques

- Offrir aux clubs une gamme de services leur permettant un accueil et une pratique adaptés à tout public.
- Développer la pratique extra fédérale : Labelliser les structures, accompagner et développer le sport en entreprises.
- Mettre en place une labellisation fédérale au regard de nos axes de développement.
- Suivre l'évolution des nouvelles pratiques
- Amplifier la pratique en milieu scolaire : Formation et mise à disposition d'outils.
- Faciliter l'activité « para archerie » au sein de nos clubs.
- Prendre en compte la situation d'éloignement de nos régions et collectivités d'outre-mer.

Le sport santé

- Mettre en valeur notre discipline au travers des recommandations médicales (Médico-sport) et les bienfaits du tir à l'arc en fonction des pathologies et préparer les clubs pour y répondre.

Les équipements

- Aider à l'implantation de nouveaux clubs : Problématiques d'infrastructure, de zone blanche.
- Dans la conjoncture de désengagement des aides financières, il faut développer de nouveaux modèles d'équipements spécifiques, dans le cadre d'un schéma national d'équipements.

La communication

- Mettre en place un plan de communication et de marketing, organiser des actions promotionnelles de découverte.
- Définir la stratégie sur l'événementiel, et constituer des ressources logistiques et financières.
- Etre réactif et force de proposition sur nos vecteurs de communication.

LA VIE FEDERALE

Notre fonctionnement

- Mettre en place de nouveaux moyens de communication, de nouveaux outils et applications d'aide à la décision
- Assurer une veille réglementaire.
- Développer les conventions en fonction des pratiques.
- Valoriser vos valeurs au travers de notre histoire.

Les clubs

- Repenser l'affiliation pour les nouveaux clubs, promouvoir l'émergence de nouveaux modèles de clubs.
- Développer de nouveaux outils dans la gestion quotidienne de nos dirigeants.
- Communiquer et valoriser sur les initiatives locales.

La réorganisation territoriale

- Imaginer un nouveau fonctionnement avec les comités régionaux, départementaux et les clubs.
- Renforcer la communication et la concertation entre nos structures de métropole et d'outre-mer.
- Prendre en compte les évolutions administratives avec les communautés d'agglomérations, les métropoles.

LA PERFORMANCE

La pratique compétitive

- Veiller à la qualité de la formation de nos jeunes
- Adapter notre offre compétitive, en cohérence avec les règlements des disciplines internationales.
- Soutenir les clubs organisateurs dans les manifestations nationales.
- Rechercher de nouveaux partenaires pour l'organisation de manifestations nationales et internationales.
- Soutenir la prévention relative à la lutte contre les pratiques dopantes

Le haut niveau

- Coordonner avec la direction technique la mise en place du projet fédéral en cohésion avec le projet de haut niveau.
- Viser l'excellence des résultats dans toutes nos disciplines internationales.
- Accompagner nos athlètes dans leur double projet.
- Les préparer aux confrontations internationales, faire intervenir nos arbitres internationaux lors des stages.

Les formations fédérales

- Adapter nos formations, prendre en compte les formations continues, innover dans les formations complémentaires.
- Echanger, transmettre l'expérience des entraîneurs nationaux au travers de séminaires et de colloques.
- Adapter la formation des arbitres en fonction de nos besoins et du niveau souhaité.

Les formations professionnelles

- Poursuivre le développement des formations professionnelles CQP, DE, DES.
- Mettre en place le CQP de technicien pour effectuer le lien entre les entraîneurs bénévoles et professionnels.
- Préparer nos candidats potentiels au concours du professorat.

L'arbitrage

- Développer les outils pour nos arbitres, rendre plus accessible le livre des règlements.
- Assurer la formation des jeunes arbitres, susciter les candidatures et promouvoir l'arbitrage au féminin.

LE BENEVOLAT

- Développer de nouveaux outils, proposer une formation adaptée et de proximité, créer un réseau d'échanges.
- Poursuivre la mise en valeur des bénévoles, la valorisation de leur parcours, accentuer et accompagner l'accès des féminines aux instances fédérales

LE RAYONNEMENT DE LA FEDERATION

- Mettre en place une stratégie de recherche de partenaires.
- Etre acteur dans les différentes structures de l'organisation du sport en France et à l'international, au travers de nos vecteurs de communication
- Etre présent sur la scène internationale dans les instances et par l'organisation de compétitions.

L'EMPLOI

- Accompagner les structures, encourager les groupements d'employeurs.
- Créer une base nationale sur les offres et les demandes, communiquer sur les dispositifs d'aide à l'emploi.
- Mettre en place d'une politique d'aide aux comités régionaux pour les emplois techniques



III. Orientations régionales

Le CRIdF, Comité Régional d'Ile de France de Tir à l'Arc, décline au niveau régional la politique de la fédération, notamment par :

- la gestion des demandes de labels effectuées par les clubs
- la mise en œuvre des formations fédérales d'entraîneurs 1 et 2
- la mise en place d'un dispositif de détection et d'accompagnement des meilleurs jeunes
- la promotion du label "ETAF"
- ...

A titre indicatif, nous reproduisons ci-dessous le programme présenté par le nouveau Président du Comité Régional lors de l'Assemblée Générale 2017

OBJECTIFS

- ✓ Augmenter le nombre de pratiquants licenciés
- ✓ Optimiser le fonctionnement des clubs
- ✓ Organiser la pratique pour tous

FONCTIONNEMENT DU CRIDF

• Comité Directeur

Composé de 24 Membres élus, il a pour fonction d'administrer le Comité Régional en faisant appliquer les décisions prises en assemblée générale.

Il se réunit en général trois fois par an.

Les Présidents des Départements de la Région seront invités à chaque Comité Directeur.

Il est ainsi tenu au courant du travail des commissions qui présentent leur Travail et Suggestions lors des réunions du Comité Directeur.

Les Commissions ayant un rôle de proposition et le Comité Directeur de décision.

• Bureau

Il est composé d'un (e) Président(e), et ou de un(e) ou plusieurs vices président (e)s d'un (e) secrétaire d'un (e) ou plusieurs secrétaires adjoint (e)s, et d'un (e) trésorier (e) et/ou d'un (e) ou plusieurs trésorier (e) adjoint (e)s.

Le bureau se réunit autant de fois que la vie du Comité Régional le demande. Beaucoup de décisions concernant les affaires courantes sont prises ainsi rapidement sans attendre une réunion de l'assemblée générale ou du comité directeur. Bien entendu, les décisions d'importance sont à ratifier lors de la réunion du Comité suivante.

Il se réunit généralement une fois par mois.

• Commissions

Composées de tous les responsables départementaux.

Chaque commission présente un budget annuel prévisionnel discuté et validé lors du Comité Directeur du mois de Juin pour être opérationnel à la rentrée suivante.

- Sportive – cible anglaise :

- Organisation des championnats régionaux individuels
- Gestion de la filière par équipes

- Sportive – parcours :

- Organisation des championnats régionaux individuels

- Jeunes :

- Structuration de la filière d'accès au Haut Niveau (CPS – GR – PE)
- Accompagnement des clubs « formateurs » (PBM)
- Organisation de la pratique compétitive des plus jeunes (CR – DRJ – Challenge M. Vicomte)

- Communication Informatique:

- Site internet et autres moyens de communication.

- Communication :

- Accompagner les organisateurs de manifestations nationales (CF – D2/D1/DNAP – TNJ...)

- Promotion vers l'extra-fédéral (Kidexpo – Berges de Seine – Jeux du Val de Marne...)
- **Développement :**
- Pratique loisir/santé
- Installations spécifiques (accompagnement techniques des projets locaux)
- **Arbitre**
- Gestion des concours.
- Formation des nouveaux arbitres.
- Formation complémentaire arbitres.
- Réunion nationale Arbitres Formateur.
- Etc....
- **Formation :**
- Formation initiale et continue des Entraîneurs et Assistants
- Formation des dirigeants
- **Records :**
- Enregistrement et traitement des Records Ile de France.
- **Traditions :**
- Aide et Conseils aux Clubs/ Compagnie.
- Divers.
- **Labels :**
- Information des Clubs.
- Accès a de nouveaux clubs.
- Gestion des Labels existants.

3

OBJECTIFS

Ces Commissions ainsi que les Membres du Comité Directeur doivent permettre au Comité Régional Ile de France de s'engager dans un projet :

- **de développement :** Augmenter le nombre de licenciés, Lutter contre le Turne Over ;
- **de performance dans le cadre du Développement durable :** obtenir des meilleurs résultats sportifs seront les deux objectifs principaux pour cette olympiade 2016/2020.

Pour cela, nous sommes en accord avec les objectifs de la Fédération qui pour l'olympiade, sont :

- **d'avoir de plus en plus d'archers qui pratiquent ce sport en Loisirs ou en Compétition et qui s'épanouissent dans leur pratique,**
- **d'être une entité sportive qui présentera des archers sur tous les Championnats de France et Autres.**
- **Permettre à tous de pratiquer le tir à l'arc dans les disciplines de leur choix.**

Pour l'atteindre, le Comité propose de viser l'excellence dans tous ses domaines d'intervention. L'action du Comité Régional et des Comités Départementaux qui le composent, doit permettre d'optimiser le fonctionnement des clubs. Le rôle des clubs est d'organiser et d'encadrer la pratique du tir à l'arc pour le plus grand nombre.

PROGRAMME

Cinq actions doivent servir la réalisation de ces objectifs principaux.

1- Optimiser les Services aux Jeunes

MISSIONS

Repenser la politique Jeune pour permettre l'accès au Haut niveau

- Proposer des Compétition favorisant la réussite des Equipes jeunes.
- Permettre à tous les Clubs des regroupements locaux pour créer des Equipes Jeunes.
- Augmenter les aides à l'entraînement pour les Jeunes du Groupe Régional.

FACTEUR DE SUCCES

- Augmentation du nombre de podiums Jeunes Franciliens sur les Championnats de France.

4

2 - Optimiser l'offre sportive

MISSIONS

Réfléchir sur l'accès et le format des compétitions

- Proposer des chemins d'accès à la compétition favorisant la réussite des jeunes archers
- Faciliter l'accès pour tous à la compétition.
- Encourager la pratique des Disciplines de Parcours.

FACTEUR DE SUCCES

- Augmentation du taux de participation aux compétitions.

3 - Communiquer et animer

MISSIONS

Définir le sens de notre action; nos valeurs et nos objectifs

Communiquer en externe et interne

- Réactualisation du site internet.
- Augmenter la réactivité de notre page Facebook.

Encourager l'Organisation des évènements

- Aide à l'organisation de compétitions nationales voire internationales.

FACTEUR DE SUCCES

- La communication autour de valeurs doit rassembler une majorité en interne tout en nous différenciant et nous valorisant en externe

4 - Développer et optimiser l'offre de pratique

MISSIONS

Développer et investir un réseau extra-fédéral

- Développer la pratique du tir à l'arc à l'école
- Développer et optimiser la pratique du tir à l'arc dans les bases de Loisirs régionales
- Encourager les pratiques loisirs et Santé.
- développer une offre de pratiques sportives diversifiées au profit des jeunes

5

Valoriser les acteurs fédéraux régionaux

- Développer une stratégie de reconnaissance et de collaboration avec les acteurs fédéraux

FACTEUR DE SUCCES

- Développer la pratique et fidéliser les adhérents et les acteurs fédéraux

5 - Améliorer les services de formation

MISSIONS

Actions sur l'apprentissage du tir à l'arc :

- Développement des méthodes et des stratégies d'évaluation relatives à l'acquisition des fondamentaux techniques.
- Demander à ce que les conditions d'entrées en formations des bénévoles soient supprimées.
- Au sein des clubs prévoir des actions en direction du tir à l'Arc Loisirs.
- Accompagner le développement du Tir à l'Arc Sport Santé
- Projet de d'augmentation de la pratique du tir à l'arc des publics scolaires.

Actions sur la formation des entraîneurs et des encadrants

Formation initiale

- Formation fédérale Entraîneur 2.
- Formation fédérales Entraîneur 1 déléguées aux Comités Départementaux
- Formation CQP Animateur Tir à l'arc, repris par le Comité Régional au Centre de Chennevières (94).

Formation continue

- Formation fédérale pour les entraîneurs de club (niveau 1 ou 2)
- Travail sur des formations destinées aux pratiquants parcours, à l'encadrement des archers Loisirs/ Santé, etc.

Citoyenneté – valeur de la république

- promouvoir les valeurs éducatives et citoyennes et mieux prévenir toutes les formes de discrimination
- inciter les éducateurs sportifs des clubs à participer aux actions de formation citoyennes mises en place par le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).
- déployer les actions éducatives et citoyennes mises en place par la FFTA dans le cadre de son projet de développement

6

PROJETS SUR L'OLYMPIADE

• Suivre les projets d'équipements spécifiques

➤ Salle de tir du Pôle Espoir au CREPS de Châtenay-Malabry :

- En partenariat avec le Conseil Régional et la DRJSCS
- Salle spécifique attenante au pas de tir extérieur

➤ Installations du Comité Départemental 78 à Crespières :

- Soutien politique au CD78
- Accompagnement technique
- Participation à l'équipement spécifique du site

➤ Équipements spécifiques tir à l'arc du CDFAS d'Eaubonne :

- Soutien politique au Comité Départemental D95
- Accompagnement technique à la réalisation du pas de tir couvert
- Participation à l'équipement spécifique

• Mettre en oeuvre le « Parcours de Progression »

Dispositif francilien de structuration du cycle d'apprentissage dans les clubs en partenariat avec les Comités Départementaux.

➤ Information et formation des entraîneurs.

➤ Accompagnement et collaboration avec les Comités Départementaux dans l'organisation et le suivi des passages de brevets.

• Améliorer les synergies avec le CTS Arc de Chennevières.

IV. Rôle du CD95



Dans le cadre défini ci-dessus par la Fédération et le Comité Régional,

Le CD95 de Tir à l'arc se doit :

- ↳ d'animer le réseau des 27 clubs du département
 - ⊕ *dynamique compétitive individuelle et par équipes*
 - ⊕ *pratique pour tous (toutes disciplines, tout public)*
 - ⊕ *promotion des clubs et archers Val d'Oisiens*
- ↳ de relayer les dispositifs nationaux et régionaux auprès des clubs
 - ⊕ *organisation de formation d'entraîneurs*
 - ⊕ *détection et suivi des jeunes*
 - ⊕ *ETAF*
- ↳ d'accompagner les clubs dans leur structuration
 - ⊕ *labellisation*
 - ⊕ *promotion des formations*
 - ⊕ *recherche de financements*
 - ⊕ *Favoriser le regroupement des clubs dans les objectifs fédéraux*

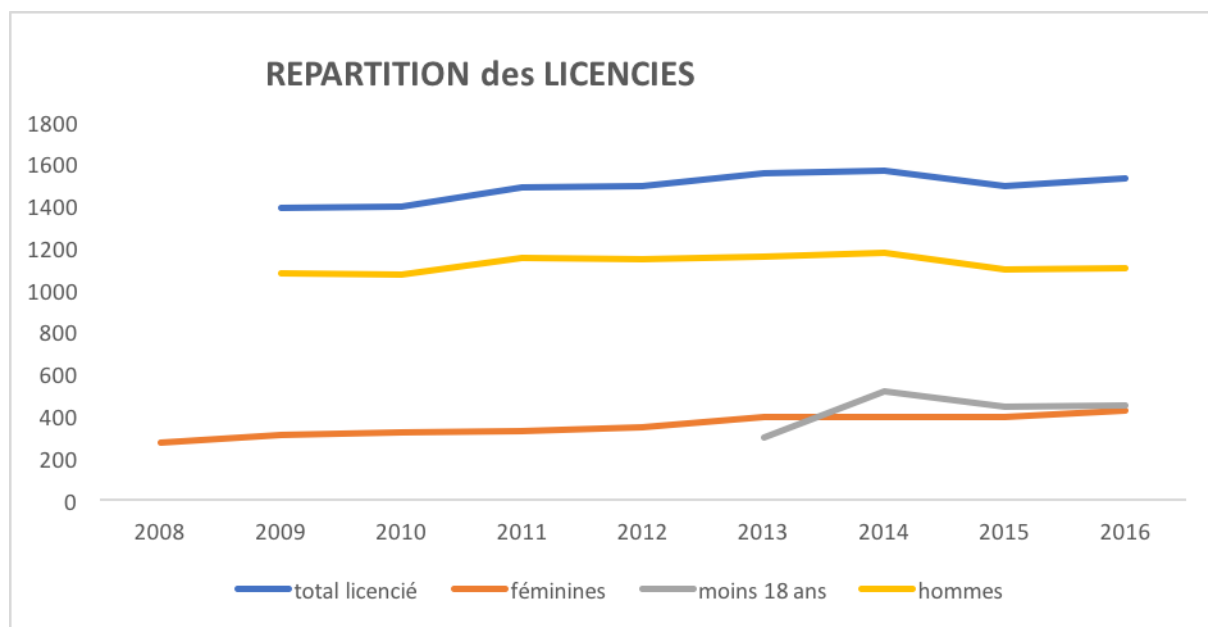
Il est important de noter que dans ses objectifs, le Comité Régional met en avant le fait d'apporter son aide au Comité Départemental du Val d'Oise dans la réalisation d'une installation fixe départementale au CDFAS

- Équipements spécifiques tir à l'arc du CDFAS d'Eaubonne :
 - Soutien politique au Comité Départemental D95
 - Accompagnement technique à la réalisation du pas de tir couvert
 - Participation à l'équipement spécifique

Évolution sur les deux olympiades précédentes



I. Les licenciés



Le nombre de licencié ne cesse de progresser passant de 1394 en 2009 à 1534 en 2016.

Si en nombre absolu, le chiffre peut sembler faible, cela représente une progression de 10% correspondant à l'évolution générale au niveau national.

Parallèlement le **nombre de licenciées féminines progresse de 311 à 429, soit 38%.**

La politique volontariste du département est importante, mais la pratique féminine reste socialement difficile.

Le nombre de jeunes progresse également, mais la classification a été modifiée les juniors étant maintenant au-dessus de 18 ans.

La progression due à la politique menée au niveau du département est importante, mais cependant limitée du fait du nombre de clubs.

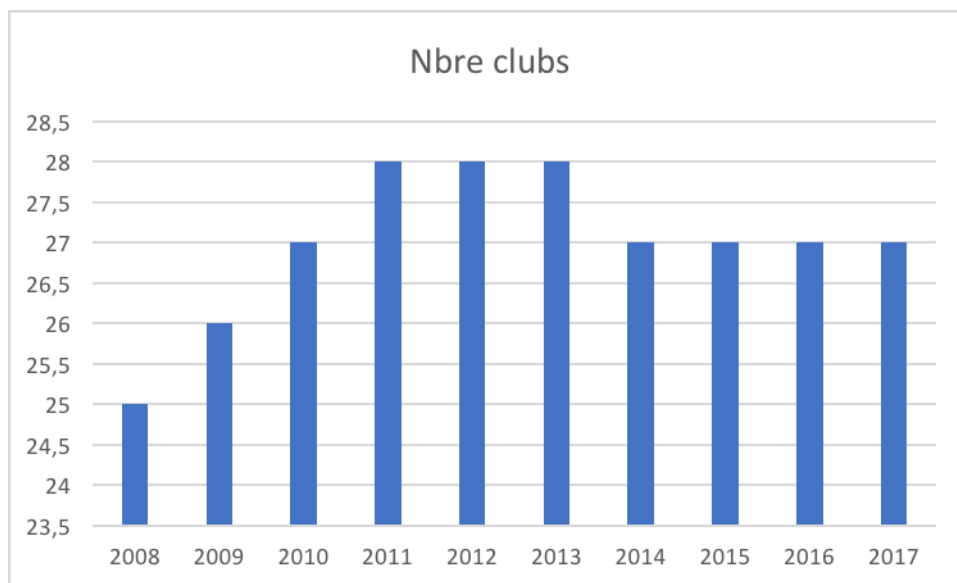
II. Les Clubs

Le nombre de club est resté stable tout au long de l'olympiade, On peut cependant regretter la disparition lors de l'olympiade précédente de deux clubs, et en particulier celui de VAUREAL qui disposait de belles installations.

L'évolution du nombre de licenciés est particulièrement bloquée par la stabilité du nombre de clubs.

La création de nouveaux clubs est particulièrement difficile en raison :

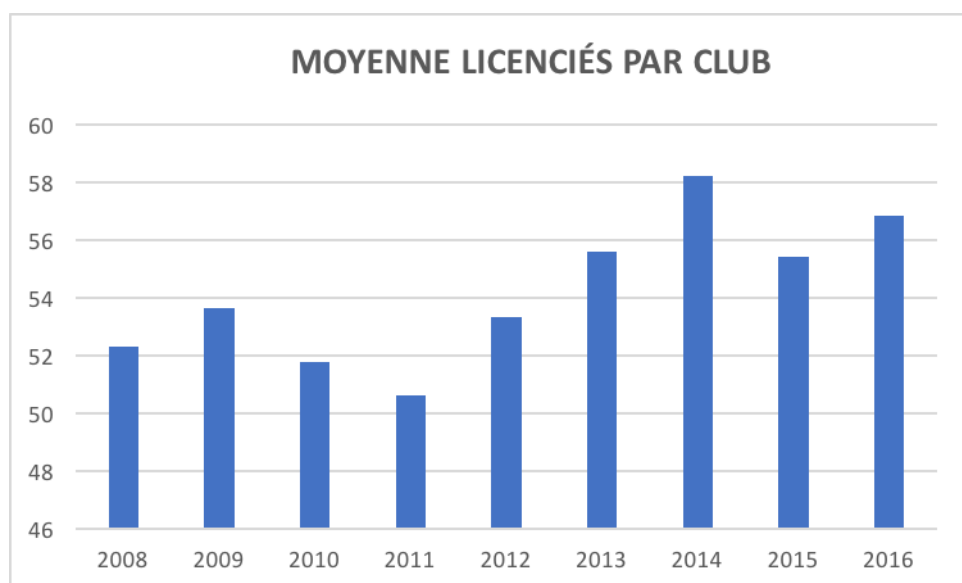
- Du fait qu'elle ne peut actuellement reposer que sur une structure bénévole
- **D'un manque criant d'installations disponibles sur le département en général et sur l'agglomération de CERGY en particulier.** Bien que le Tir à l'Arc soit un sport d'extérieur, force est de constater que dans notre région il doit se pratiquer en gymnase d'Octobre à Avril. La plupart des clubs ne disposent que de quelques heures par semaine de créneaux dans des gymnases. Le nombre de licenciés des clubs dépend directement de leur possibilité d'accueil et la plupart sont à saturation.
- Aucun club ne dispose actuellement d'installation couverte permanente, ce qui exclut également la possibilité d'augmenter la pratique vers les scolaires. Celle-ci serait pourtant indispensable pour favoriser la pratique des jeunes et permettre également la création de postes d'éducateurs permanents.



Évolution du nombre de licenciés dans les clubs

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Argenteuil	69	80	84	96	91	85	88	77	65
Baillet						27	35	37	44
Beauchamp	51	56	53	38	53	60	60	57	63
Ecouen	61	62	70	78	93	76	73	62	63
Ermont	86	88	94	103	94	90	88	73	85
Eragny		33	37	41	50	57	56	50	46
Guiry	89	71	64	70	72	82	90	83	92
Louvres	13	18	16	15	21	19	19	17	13
Marly	73	77	40	55	58	60	54	55	54
Menucourt	35	39	35	35	50	8	14	7	18
Méry	60	67	66	5	65	68	68	58	52
Montigny	35	41	39	45	33	63	54	44	43
Montmagny	40	45	43	25	26	39	35	42	43
Montmorency	51	57	40	44	43	45	46	49	59
Osny	48	41	51	56	38	48	66	58	55
Parmain				40	49	36	33	25	31
Plessis-Bouchard	33	35	34	17	16	29	33	26	41
Pontoise	100	101	103	107	114	109	128	123	125
Puiseux			42	40	32	27	29	20	16
Roissy	15	14	9	8	9				
Sannois	64	61	59	59	57	62	67	74	73
Sarcelles	44	44	54	46	45	63	63	56	58
St-Brice	43	59	58	54	56	64	75	75	64
St-Leu	57	54	62	68	64	70	74	76	82
St-Ouen									
l'Aumône	66	58	73	67	65	62	67	84	79
St-Prix	28	30	35	44	46	46	47	45	40
Vauréal	54	62	34	44	31	39			
Viarmes	40	48	56	66	72	67	59	68	87
Villers le Bel	52	53	46	51	50	55	50	55	43
	1307	1394	1397	1417	1493	1556	1571	1496	1534

Évolution de la moyenne du nombre de licenciés dans les clubs



La moyenne a légèrement progressé, avec un pic en 2014, puis une régression, ce qui confirme le diagnostic de la saturation des clubs.

Répartition géographique et SECTORIELLE des clubs



La répartition des clubs est très inégale : l'essentiel à l'est et au sud. La partie ouest du département, plus rurale, devrait amener des créations.

8 clubs sont situés dans des zones « sensibles » ou ayant des quartiers « sensibles » : Argenteuil, Louvres, Montigny-les-Cormeilles, Montmagny-Deuil, Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône, Sarcelles, Villiers-le-Bel

A l'exception de Sarcelles (qui bénéficie d'une politique municipale très orientée vers le sport), ces clubs, sont trop peu développés pour pouvoir embaucher du personnel d'animation permanent et avoir une action éducative vers les populations sensibles.

Le projet du CD, est de mettre à leur disposition, à terme, un cadre départemental.

Structuration des clubs

a) Les dirigeants

En dépit de l'augmentation du pourcentage de licenciées féminines, le nombre de femmes dirigeantes évolue peu. Seules deux femmes sont Présidentes. Par contre elles exercent de nombreuses responsabilités au niveau de l'encadrement des jeunes et des bureaux. Le recensement est compliqué à effectuer.

Certains clubs dépendent trop de dirigeants âgés et un renouvellement important devrait être opéré dans la prochaine olympiade du fait de la pyramide des âges.

Cependant la complexité croissante des obligations, des réglementations et la disponibilité demandée ne facilitent pas cette évolution. Actuellement pour être Président de club, il faut presque obligatoirement être à la retraite.....Le meilleur exemple étant le temps à consacrer à la rédaction des dossiers CNDS....

b) Les arbitres

L'obligation Fédérale est de UN arbitre au moins par Club.

Le nombre d'arbitre a légèrement progressé au cours de l'olympiade. 7 arbitres ont été reçus à l'examen (qui demande un an de préparation) mais le nombre global augmente peu du fait des arrêts d'activité.

année	NBRE ARBITRES TITULAIRES	NBRE D'ARBITRAGES EFFECTUÉS SUR LE DÉPARTEMENT	NBRE D'ARBITRAGES RÉGIONAUX ET NATIONAUX
2013	23	116	6
2014	22	117	35
2015	20	119	20
2016	21	117	32
2017 (prev)	24		

Le nombre d'arbitrages régionaux et nationaux montre également l'implication des arbitres du département à ce niveau.

Il faut noter un Jeune arbitre issu de la filière nationale.

L'indemnisation des arbitres est prise en charge par le Comité Départemental pour les Championnats Départementaux. Une aide leur est également apportée pour leur formation et pour l'achat de la tenue.

c) *Les entraîneurs*

La filière fédérale comporte plusieurs niveaux :

- Assistant entraîneur (depuis 2015)
- Entraîneur Niveau 1 : de l'initiation à la compétition
- Entraîneur Niveau 2 : encadrement des compétiteurs
- Diplôme d'état : CQP, DES et DESJEPS

Seuls ces derniers peuvent être rémunérés.

De ce fait l'essentiel de l'encadrement est bénévole.

Il faut noter que la formation Fédérale « assistant entraîneur » a été dupliquée au niveau national, à la suite d'une initiative du Comité Départemental du Val d'Oise.

La formation des assistants entraîneurs et des entraîneurs 1 est du ressort du Comité Départemental, qui assure une grande partie des frais.

La formation Entraîneur 2 est du ressort du Comité Régional, mais le Comité Départemental participe financièrement.

Pendant la mandature il a été formé :

27 assistants entraîneurs

19 entraîneurs niveau 1

3 entraîneurs niveau 2.

5 sessions ont été organisées.

Il est important de noter la progression du nombre des encadrants et par ce fait que la quasi-totalité des clubs ont un encadrement formé.

Mais la formation fédérale est essentiellement orientée vers le Tir olympique sur cible.

Partant du constat

- que de nombreux clubs du département du Val d'Oise pratique le tir « de parcours » (Pratique du tir à l'arc dans le milieu naturel, avec des arcs « sans viseurs », sur des cibles animalières), et que les formations actuelles ne sont pas adaptées à ce public.
- Que cette pratique a un fort caractère sport-santé et sport-loisir

Le comité Départemental a décidé :

Dans la même idée que la formation « assistant entraîneur » la création d'une formation spécialisée pour les entraîneurs de tir « sans viseur »

Répartition des entraîneurs par clubs

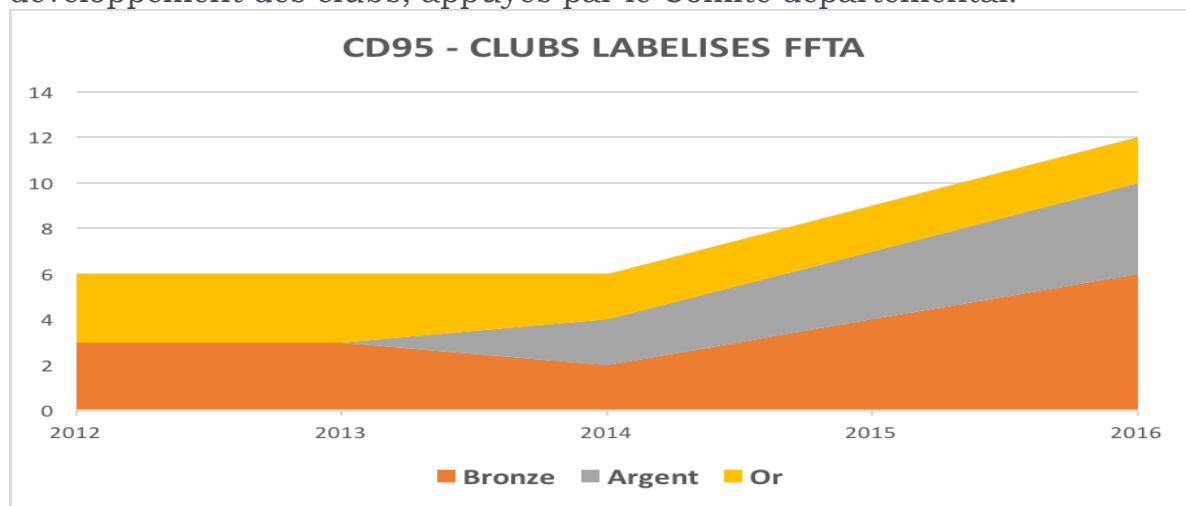
	2012			2016			
Club	E1	E2	CQP-DES	A-E	E1	E2	CQP-DES
ARGENTEUIL			4		2	1	4
BAILLET EN FRANCE	1			2	1		
BEAUCHAMP	2			2	3		
ECOUEN		1			1	1	
ERAGNY SUR OISE	4			3	5		
ERMONT	5			3	4		
GUIRY EN VEXIN							1
LOUVRES					2		
MARLY LA VILLE					1		
MENUCOURT							
MERY SUR OISE	6			5	6		
MONTIGNY LES CORMEILLES	4			1	2		
MONTMAGNY-DEUIL					1		
MONTMORENCY							
OSNY	2	1			3		
PARMAIN		2					
PLESSIS BOUCHARD				1	1	1	
PONTOISE	7	2	1	2	6	3	1
PUISEUX EN FRANCE							
SAINT LEU LA FORET	3				1		
SAINT OUEN L'AUMONE	5	1		4	5	1	
SANNOIS	4				2		
SARCELLES	2		3		4	2	4
ST BRICE SOUS FORET	1			2	2	1	
ST PRIX			1		2		1
VAUREAL	2						
VIARMES	5			1	5		
VILLIERS LE BEL	3						
TOTAL	56	7	9	26	59	10	11

d) Les labels FFTA

La Fédération a mis en place depuis une labellisation des clubs, à trois niveaux et prenant en compte divers critères : Administratifs, équipements, encadrement, résultats sportifs.

Ces critères évoluent en fonction de la politique fédérale.

Le nombre de clubs labélisés a fortement augmenté, traduisant la volonté de développement des clubs, appuyés par le Comité départemental.



2012 2013 2014 2015 2016

1ERE CIE D ARC DE MONTMAGNY-DEUIL

A.S. DES ARCHERS D'ERAGNY SUR OISE

BRONZE ARGENT

A.S.S.O.A. SECTION TIR A L'ARC

BRONZE BRONZE

AAS ARC CLUB SARCELLES

ARC LOISIR CLUB DE PARMAIN

ARCHERS DE CENT NOIX

OR

OR

OR

ARCHERS DE GUIRY

CIE ARC MENU COURT

CIE ARCHERS DE PONTOISE

OR

OR

OR

CIE D ARCHERS DU C.S.P.B.

BRONZE

CIE D'ARC DE MARLY LA VILLE

BRONZE

CIE D'ARC DE MONTMORENCY

CIE D'ARC DE ST LEU

CIE D'ARC DE VIARMES

BRONZE

ARGENT

ARGENT

CIE D'ARC D'ERMONT

OR

BRONZE

PERTE

COMPAGNIE D ARC DE LOUVRES

COMPAGNIE D'ARC LES DRAGONNIERS

COMPAGNIE D'ARC VILLIERS LE BEL

BRONZE

ARGENT

ARGENT

LA FLECHE SANNOISIENNE

BRONZE

ARGENT

ARGENT

LES ARCHERS DE BAILLET EN FRANCE

LES ARCHERS DE BEAUCHAMP

LES ARCHERS DE GROUCHY

BRONZE

LES ARCHERS DE MONTIGNY LES

CORMEILLES

LES ARCHERS DE ST BRICE

LES ARCHERS DE ST PRIX

LES ARCHERS D'ECOUEN

BRONZE

BRONZE

LES ARCHERS DU CHATEAU

BRONZE

e) **L'ETAF « Ecole Française de Tir à l'Arc »**

Critère d'attribution de label « club ETAF »

- Le nombre de jeunes archers, dans les catégories Benjamins, Minimes et Cadets, en arc classique ayant une pratique compétitive : 6 archers du même club (soit l'équivalent de deux équipes) doivent avoir participé à au moins 3 tirs olympique dans la saison.
- Le niveau de performance atteint par l'ensemble de ces 6 archers : 530 points de moyenne pour les garçons et 510 points de moyenne pour les filles (niveau établi en fonction du niveau national actuel et non du niveau international. Ce critère évolue au cours des années).
- La durée de fréquentation du club : 3 dernières années de licence dans le même club (s'il ne s'agit pas du club initial). En effet, nous avons estimé que l'impact de la formation et/ou de la qualité de l'entraînement proposé au sein du club est évaluable après 3 années.

Aucun club francilien n'est labellisé "ETAF" : École du Tir à l'Arc Français.

Les critères sont très élevés, et portent essentiellement sur le TIR OLYMPIQUE des JEUNES.

Seuls 24 clubs avaient rempli les critères au niveau national en 2012, et **18** en 2016, dont toujours aucun club francilien.

UN objectif du Comité Départemental est de décliner une labellisation au niveau départemental en adaptant les critères aux possibilités locales. Cette option est en cours d'élaboration.

f) **Les équipes de clubs**

Nombres équipes participantes à la DD

Equipes DD	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Classique Homme	12	12	9	11
Classique Femme		1	2	2
Poules Hommes	1	5	5	5
Poules femmes				1
	13	18	16	19

Le nombre de club pouvant constituer des équipes au niveau départemental est en augmentation, ce qui est le résultat de la structuration sportive de l'entraînement.

Il faut également noter les équipes de niveau régional et de niveau national :

DIVISION REGIONALE 2017 : 3 en division honneur -10 en Division Excellence

Divisions nationales 2017 :

Arc olympique : PONTOISE D1 - Femmes, SARCELLES D2 hommes,

Arc à poulies : ARGENTEUIL

IL faut noter que pour la première fois dans le département, une équipe FEMININE accède au Niveau National DIVISION 1 en ARC OLYMPIQUE (PONTOISE)

g) La participation sportive

Nombres de participants aux Championnats Départementaux

Championnats	2013	2014	2015	2016
Salle	190	186	191	189
Nature	-	-	23	-
Beursault	68	71	64	80
Campagne			22	24
3D	68	86	74	78
Fita	73	69	93	112
Fédéral	61	78	105	86
	460	490	572	549

Nombres de participations des clubs aux Trophée & Challenge départemental

Championnats	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Trophée départemental Cible	10	11	12
Trophée départemental Parcours	1	1	4
Challenge Féminin	6	7	11
	17	19	37

Nombres de Records Départementaux

Records	2013	2014	2015	2016
Salle		12	9	17
Fita		14	9	10
Fédéral		15	6	12
Beursault		4	1	4
Campagne		1	2	6
3D		1		
Nature				
Total	0	47	27	49

Nous constatons une progression régulière de la participation purement sportive.

h) Les jeunes

Le Comité départemental a mené une politique active vers les jeunes, par :

- Un regroupement des jeunes compétiteurs :
Après une évaluation en début d'année, les jeunes sont regroupés à plusieurs reprises pour des stages qui se déroulent au CDFAS, sous la direction d'un entraîneur professionnel assisté des entraîneurs des jeunes.
- Une division Départementale jeunes et un Trophée Salle jeunes

	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Equipes DDJ	12	10	7	6
Trophée Salle jeunes	8	9	10	8

La diminution du nombre d'équipes sur les deux dernières années est dû à une modification du règlement.

- L'intégration des jeunes dans les championnats départementaux.

Malgré des efforts notables de certains clubs, il faut constater que l'augmentation du nombre de jeunes pratiquants est encore insuffisante, ainsi que leur pratique sportive.

i) La pratique féminine

Comme cela a été indiqué au chapitre des licences, le Comité Départemental s'est impliqué fortement pour favoriser la pratique féminine.

Outre un challenge féminin, il a été mis en place la gratuité des Championnats départementaux et des aides spécifiques en cas de besoin.

Le nombre de licenciées féminines est dans la moyenne nationale de la Fédération Française.

Le département compte, comme cela a été également indiqué deux des meilleures équipes nationales féminines, à ARGENTEUIL et PONTOISE.

Le Tir à l'arc est un sport très ouvert à la pratique féminine, mais son développement se heurte, comme pour tous les sports à de simples problèmes pratiques que les clubs ne sont pas en mesure de résoudre en raison d'une réglementation trop complexe, en particulier pour la garde des jeunes enfants.

Analyse diagnostique

Points forts	Points à améliorer
Augmentation du nombre de licenciés Nb licenciés/club : 56 Ratio H/F chez les adultes : 28% Une forte amélioration de la structuration des clubs : - Labélisation - Arbitres, - Entraîneurs - Participation sportive	Le nombre de clubs La disponibilité des installations des clubs nb licenciés/club Nb licenciés jeunes Ratio général H/F équivalent au national Ratio H/F chez les présidentes Atteindre l'obligation d'UN arbitre par club Aucun club ETAF Pas de conseiller technique départemental

Le CD95 de Tir à l'Arc peut s'appuyer sur des points forts :

✓ Le nombre de licenciés :

Le nombre moyen de licenciés par club dans le Val d'Oise est supérieur à la moyenne nationale ainsi que le nombre d'adultes avec un taux de fidélisation important.

Le Val d'Oise est le troisième département francilien, derrière des départements à forte population.

Ces bons chiffres peuvent s'expliquer notamment par la mise en place de la Division Départementale, compétition par équipe de club qui participe à la fidélisation des adultes. Un nombre important de clubs de tir à l'arc possèdent des installations extérieures spécifiques et permanentes ce qui facilite une pratique adaptée aux disponibilités de chacun, sans la contrainte des créneaux horaires.

✓ Le ratio hommes/femmes :

La proportion de femmes chez les adultes du Val d'Oise (29%) est équivalent au taux national

La création d'une commission féminine, la mise en place du Trophée départemental féminin et l'aide financière accordée, permettent d'expliquer ces bons chiffres.

✓ La proportion de clubs labellisés :

En 2016, 12 club sur 27 sont labélisés, soit 44% contre 29% en 2012.

Néanmoins, des points sont encore à améliorer :

✓ Le nombre de licenciés :

Le nombre moyen de licenciés par club a beau être satisfaisant et être passé de 53 à 56 sur l'olympiade, il doit encore être augmenté pour permettre l'accueil de nouveaux licenciés, en particulier des jeunes

✓ Les jeunes :

La relative faible proportion de jeunes dans le Val d'Oise peut s'expliquer par un manque de créneaux spécifiques en particulier en période hivernale.

Les clubs ne disposent le plus souvent que de quelques heures de créneaux horaires dans les gymnases et à des heures souvent peu propices à la pratique des jeunes, cela ne permet pas d'abaisser l'âge de début de pratique (pourtant souhaitable).

Le rapprochement avec le milieu scolaire reste particulièrement difficile, même si la Fédération mène des actions au niveau national.

Le tir à l'arc est encore trop souvent considéré comme un jeu (par les parents et les municipalités) , alors que c'est un sport OLYMPIQUE régulièrement médaillé.

✓ Le ratio hommes/femmes :

La proportion de femmes parmi les licenciés Val d'Oisiens est certes équivalente au niveau national, mais il y a un déficit au niveau de l'encadrement, y compris au niveau du Comité Directeur.

La politique féminine doit encore être développée par des actions spécifiques.

✓ Le taux d'encadrement :

Le taux d'encadrement a été nettement amélioré par la prise en charge par le Comité Départemental d'une forte proportion des frais des stages.

Néanmoins cette politique doit être poursuivie avec force, pour procéder au remplacement des départs naturels du fait d'une proportion assez élevée de départs à la retraite et en province.

Il faut cependant noter que la politique Fédérale ne facilite pas l'accès à certaines formations diplômantes, par des conditions d'accès trop restrictives (performances purement sportives trop élevées par rapport à la moyenne des pratiquants)

✓ Le nombre de clubs labellisés :

Avec 44% de clubs labellisés, le Val d'Oise est très au-dessus de la moyenne nationale, mais ne dispose pas d'un club ETAF.

Même si aucun club francilien n'a obtenu jusqu'à présent l'appellation "ETAF", École du Tir à l'Arc Français, le comité départemental se doit d'inciter les clubs du Val d'Oise à se structurer notamment autour de la formation des jeunes archers pour qu'à terme ils puissent prétendre à ce label.

La communication autour des labels fédéraux a été bonne, mais pour continuer sur cette lancée, le CD95 doit maintenant accompagner plus individuellement les clubs désireux d'accéder à ces labels, ainsi que ceux qui veulent passer au niveau supérieur.

Enfin, pour ce qui est de l'appellation "ETAF", le niveau d'exigence de la fédération est trop élevé au regard du niveau des jeunes archers val d'Oisiens.

EN CONCLUSION :

La plupart des objectifs fixés pour la période 2012-2016 ont été atteints par une forte implication du Comité Départemental, bien relayé par les clubs.

Objectifs

Étant donnée l'analyse :

- des améliorations notables apportées au cours de l'olympiade 2012-2016,
- des points forts et des axes d'améliorations,

Dans la continuité de son action, le comité départemental du Val d'Oise de Tir à l'Arc se fixe les objectifs suivants pour l'olympiade 2017-2020 :

Les objectifs

1° Développement de toutes les pratiques sportives :

Dans le cadre du « Tir à l'arc », l'amélioration des pratiques sportives ne dépend pas d'une action spécifique, mais d'un **ensemble d'actions à mener sur le long terme**, en direction de publics variés, notamment féminin, jeune et handicapés.

La pratique non compétitive implique cependant la prise d'une licence fédérale.

Le Tir à l'arc étant un sport à « HAUTE VALEUR EDUCATIVE AJOUTEE » compte tenu des qualités développées (**calme, maîtrise de soi, respect des règles et des valeurs**), l'offre sportive peut être développée en milieu scolaire.

La possibilité de développement passe d'abord par la formation, et notamment la possibilité de former des professionnels, qui font actuellement largement défaut.

La structure des clubs, en termes de nombre d'adhérents, et donc de structure financière, ne leur permet pas l'embauche de professionnels.

La création d'emploi, ne peut donc s'envisager qu'au niveau département, sous réserve de s'assurer des recettes supplémentaires par le développement d'actions locales rémunérées, notamment dans les municipalités.

Plusieurs axes sont donc envisagés par ce CD95 Tir à l'arc pour les prochaines années, sans toutefois négliger les axes sportifs de l'action Fédérale.

- ✓ Développement d'action d'information et d'initiation dans les communes à quartiers en difficultés
- ✓ Développement d'actions permettant la pratique féminine dans les clubs.
 - ↳ Mise en place d'action permettant la pratique simultanée de l'activité sportive par les femmes et les enfants.
- ✓ capter de nouveaux licenciés : 1700 licenciés
 - ↳ notamment des femmes : > 30 %
 - ↳ notamment des jeunes : >40%
- ✓ augmenter le nombre de compétiteurs :
 - ↳ participation aux championnats départementaux, régionaux et nationaux
- ✓ améliorer le niveau de performance :

- ⇒ score minimum de qualification aux championnats départementaux toutes disciplines
- ✓ améliorer la santé des pratiquants :
 - ⇒ accueillir les pratiquants handicapés : CQH
 - ⇒ développer la pratique non compétitive notamment chez les + 50 ans

2° Structuration de l'accueil et de l'encadrement :

- ✓ augmenter le nb de clubs : ≈ 35
 - Dans les zones non couvertes actuellement,
 - par la création de sections détachées des clubs actuels
 - par la création de nouveaux clubs
 - Dans les zones « sensibles »
- ✓ augmenter la taille des clubs : 60 licenciés/club
- ✓ augmenter le nb de clubs labellisés : 50%
- ✓ création d'un label ETARC.95
- ✓ améliorer la qualité de l'encadrement :
 - ✓
 - ⇒ formation des dirigeants : stage "jeunes dirigeants" de la FFTA
 - ⇒ formation des entraîneurs : 80% de clubs ayant au moins 1 entraîneur
 - ⇒ formation des arbitres : 70% de clubs ayant au moins 1 arbitre

Plan d'Actions

I. Action 1 : Formation

a) Objectif

Les actions de formation participent à l'atteinte de l'objectif :

Structuration de l'accueil et de l'encadrement

b) Description

FORMATION DE L'ENCADREMENT

Le comité départemental va continuer son action pour permettre la formation de l'encadrement :

- Des Assistants Entraîneurs
- Pour aider les assistants-entraîneurs actuels à devenir entraîneurs niveau 1 (mise en place de stages préparatoires spécifiques à l'amélioration de la performance sportive pour atteindre les seuils de performance minimaux)
- Pour inciter les Entraîneurs 1 à devenir entraîneurs 2

Pour cela :

il continuera

- à financer la plus grande partie des stages,
- à favoriser l'intervention des formateurs issus de l'ETR (Equipe technique Régionale)
- à mettre à la disposition des formateurs les installations techniques du CDFAS
- à remplacer le matériel de tir actuellement en place, mais qui arrive en bout de capacité d'utilisation

Il mettra en place

- une formation spécifique pour le tir à l'arc "SANS VISEUR" pour les entraîneurs 1 et 2 et pour les assistants entraîneurs
- définira et mettra en place une **formation directe d'entraîneur départemental de tir de parcours "sans viseurs"**.

-

FORMATION DES ARCHERS

Des stages "archers", orientés sur le fonctionnement de l'arc et de l'archer, vont être proposés en direction des nouveaux adhérents (1ère et 2ème année). Des stages de perfectionnement sur les disciplines de parcours et sur les spécificités de l'arc à poulies vont également être mises en place pour les archers plus expérimentés.

Action long terme

Formation d'un Conseiller Technique Départemental, titulaire à minima d'un DEJEPS, et embauche à temps partiel et si possible à plein temps

FORMATION DES ARBITRES

- **Objectif : un arbitre par club.**
- Prise en charge financière de la plus grande partie de la formation des arbitres
- Aide à l'acquisition de la tenue et du matériel nécessaire

FORMATION DES DIRIGEANTS

- **Incitations des jeunes à intégrer la formation des "jeunes dirigeants"**

- Assistance matérielle, administrative et juridique aux nouveaux dirigeants de clubs
- Aide financière en cas de création de nouveaux clubs.

c) Indicateurs

- augmentation de la taille des clubs : 60 licenciés / club en moyenne via l'augmentation et la fidélisation des nouveaux adhérents.
- augmentation du nombre de clubs obtenant la labellisation fédérale (le nombre d'entraîneurs diplômés est un des critères pour l'obtention des labels fédéraux) : 50% (La labellisation est la résultante des l'action)
- Aucun clubs sans entraîneur ou aide-entraîneur
- augmentation de la proportion de femmes parmi les entraîneurs
- amélioration du niveau de performance : augmentation du score minimum de qualification aux championnats départementaux toutes disciplines.
- nombre d'arbitres actifs
- nombre de clubs (objectif 30 club)

d) Moyens nécessaires

1. matériels

- fournitures administratives et pédagogiques
- matériel pédagogique : vidéo-projecteur, ordinateur, photocopieuse, blasons, arcs, ciblerie...
- salles de cours (CDFAS et clubs)
- lieux de pratiques en intérieur et en extérieur (CDFAS et clubs)

2. humains

- Formateurs : les membres de l'ETR, les 6 professionnels du département et les bénévoles "spécialistes" selon les thèmes des formations (réglages des arcs, disciplines, armes...)
- Secrétariat : les membres de la commission formation pour la gestion des inscriptions, des convocations, des réservations...

3. financiers

- Charges :
 - ✓ Compensation du tarif préférentiel pour les femmes
 - ✓ Rémunération des formateurs de l'ETR et du département
 - ✓ Remboursement des frais de déplacements (membres de la commission et bénévoles "spécialistes").
 - ✓ Location des salles de cours et autres installations
 - ✓ Achat des fournitures administratives et pédagogiques

- Produits :
- ✓ Les inscriptions des participants
- ✓ Une part des cotisations annuelles
- ✓ Les contributions volontaires des bénévoles
- ✓ La part "formations" du CNDS

II. Action 2 : Offre sportive

a) Objectif

Les actions de diversification de l'offre sportive participent à l'atteinte de l'objectif :

Développement de toutes les pratiques sportives

b) Description

La Division Départementale (adultes et jeunes) fonctionne bien, mais elle concerne uniquement les disciplines de cible anglaise : Tir en salle, Tir fédéral à 50m et Tir fita à 70m (ou tir olympique) avec une composition d'équipe par catégories et par sexe.

Les disciplines de parcours ne sont pas concernées par cette compétition et le mode de composition des équipes limite le nombre de clubs pouvant prétendre à monter une équipe.

Les championnats départementaux salle et beursault rencontrent un vrai succès, ce qui n'est pas le cas pour le fédéral, le fita et les parcours qui regroupent chacun moins de 80 archers. De manière générale, les organisateurs de compétitions parcours (notamment 3D ou tir sur cibles animalières) ont du mal à équilibrer leurs budgets du fait du coût élevé de la ciblerie et des moyens logistiques à mettre en œuvre.

La Division Départementale est reconduite sous la même forme car les clubs adhèrent très positivement à ce schéma de compétitions par équipes de clubs.

Le CD95 continuera à apporter un soutien logistique aux organisateurs : mise à disposition de matériel onéreux spécifique:

- Chonotir (dispositif d'indication des temps de tir)
- Ciblerie spécifique 3D pour les parcours
- Tentes abris pour les organisations de tir en extérieur

Il doit être noté que ce matériel est volumineux. Le CD95 a loué un local spécifique, mais le transport du matériel pose un problème.

c) *Indicateurs*

La diversification de l'offre sportive doit permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- augmentation du nombre de compétiteurs :
 - ↳ sur les concours extérieurs
 - ↳ sur les championnats départementaux
- augmentation de la pratique sportive féminine
- augmentation de la pratique sportive des jeunes
- augmentation du nombre moyen de compétitions par archer

d) *Moyens nécessaires*

1. matériels

- fournitures administratives
- moyens de communication : site internet, triptyques, bulletins d'inscription...
- blasons
- récompenses
- véhicules pour la logistique des concours, notamment pour les transports des équipes nationales

2. humains

- les membres de la commission sportive pour la gestion des inscriptions, des résultats et la diffusion des informations.
- des bénévoles compétents dans la réalisation d'outils de communication.

3. financiers

- Charges :
 - ✓ Achat des fournitures administratives
 - ✓ Achat des trophées et récompenses
 - ✓ Soutien logistique et financier aux organisateurs
 - ✓ Remboursement des frais de déplacement des bénévoles
- Produits :
 - ✓ Une part des cotisations annuelles
 - ✓ Les contributions volontaires des bénévoles
 - ✓ Une part des subventions du Conseil Général
 - ✓ La subvention "amélioration de l'offre sportive" du CNDS

III. Action 3 :Accès au haut niveau

a) Objectif

Les actions facilitant l'accès au haut niveau participent à l'atteinte de l'objectif :

Développement de toutes les pratiques sportives

b) Description

ACTIONS JEUNES

Le CD95 n'est pas présent sur le tournoi régional faute de pouvoir constituer des équipes suffisamment performantes. La fréquence des regroupements jeunes organisés par le CD95, bien qu'en augmentation, est encore insuffisante pour amener les jeunes au niveau régional.

La représentation du Val d'Oise sur les championnats régionaux et nationaux n'est pas proportionnelle au nombre de licenciés, que ce soit chez les jeunes ou chez les adultes.

Le CD95 souhaite continuer d'augmenter la fréquence des regroupements jeunes et renforcer l'encadrement de ces stages en sollicitant :

- ↳ les entraîneurs en formation (contrepartie de l'engagement financier du CD95 sur le coût de la formation)
- ↳ les professionnels du département
- ↳ les entraîneurs bénévoles des clubs des jeunes du groupe

ACTIONS ADULTES

Des entraînements préparatoires aux championnats régionaux et nationaux vont être mis en place pour les archers qualifiés de toutes les disciplines, afin de préparer au mieux les meilleurs archers du département aux échéances régionales et nationales. L'encadrement de ces entraînements pourrait être confié aux entraîneurs professionnels du département, ainsi qu'aux archers ayant l'expérience de ces grands rendez-vous.

ACTIONS EQUIPES HAUT NIVEAU

Le CD95 doit également être attentif à la présence dans les compétitions Régionales et nationales des équipes de club ayant ce niveau.

S'il en est nécessaire, il y aura lieu de les aider, soit par l'encadrement professionnel, soit par des dispositions financières

ACTION EQUIPEMENT SPECIFIQUE AU CDFAS

En coordination avec le Conseil Départemental et le CDFAS, une étude est en cours pour la création d'un pas de tir permanent couvert à 70M.

Les souhaits du comité portent également sur l'aménagement d'une salle spécifique pour la pratique hivernale.

c) *Indicateurs*

Les actions d'accès au haut niveau doivent permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- augmentation du nombre de compétiteurs :
 - ↳ Sur les concours extérieurs
 - ↳ Sur les championnats départementaux
- augmentation de la pratique sportive des jeunes
- amélioration des résultats des qualifiés val d'oisiens aux championnats régionaux et nationaux

d) *Moyens nécessaires*

1. matériels

- fournitures administratives
- moyens de communication : site internet, triptyques, bulletins d'inscription, convocations...
- matériel spécifique : ciblerie, blasons, petit matériel de réparation
- lieux de pratique en salle et en extérieur (installations des clubs, CDFAS)

2. humains

- les membres de la commission jeunes et sportive pour la gestion des inscriptions, la diffusion des informations et l'envoi des convocations.
- les entraîneurs professionnels du département
- les entraîneurs en formation
- les archers d'expérience du département
- des bénévoles compétents dans la réalisation d'outils de communication.

3. financiers

- Charges :
 - ✓ achat des fournitures administratives
 - ✓ achat de matériel spécifique (cibles, blasons, matériel de réparation)
 - ✓ location d'une salle d'entraînement
 - ✓ rémunération des entraîneurs professionnels
 - ✓ remboursement des frais de déplacement des bénévoles
- Produits :
 - ✓ une part des cotisations annuelles
 - ✓ les contributions volontaires des bénévoles
 - ✓ une part des subventions du Conseil Général
 - ✓ la subvention "accès au haut niveau" du CNDS

IV. Action 5 :Sport-Santé

Le Tir à l'arc est reconnu comme sport-santé et peut à ce titre être médicalement prescrit par les médecins dans certaines pathologies.

a) Objectif

La promotion des activités physiques et sportives participe à l'atteinte de l'objectif :

Développement de toutes les pratiques sportives

b) Description

Cette action n'a pas pu être mise en place dans l'olympiade précédente en raison du manque d'encadrement professionnel.

Le tir à l'arc est une activité physique s'adaptant à tous les âges de par les différentes disciplines et le choix des armes qu'elle propose. De ce fait, elle convient parfaitement aux plus de 50 ans, et particulièrement avec les disciplines de parcours.

Le CD95 souhaite créer les "après-midi du 3D" : regroupement de retraités désireux de passer une demi-journée ensemble, dans la nature, en pratiquant le tir à l'arc dans une logique de bien-être et de convivialité.

Une vingtaine de personnes peut être accueillie lors de ces après-midi qui lient la randonnée en nature, la pratique du tir à l'arc et le volet social de la santé. L'encadrement peut être assuré par un professionnel spécialiste des parcours ou par un groupes d'archers bénévoles expérimentés.

c) Indicateurs

Le lancement des "après-midi du 3D" doit permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- constitution et fidélisation d'un groupe de retraités d'au moins 8 personnes
- entretien et amélioration de la santé physique et sociale des participants

d) Moyens nécessaires

1. matériels

- fournitures administratives
- moyens de communication : site internet, triptyques, bulletins d'inscription, convocations...
- matériel spécifique : ciblerie 3D, arcs d'initiation, blasons...
- terrain de tir parcours permanent

2. humains

- les membres de la commission sportive pour la gestion des inscriptions, la diffusion des informations et l'envoi des convocations.
- les entraîneurs professionnels du département
- des bénévoles du département spécialistes des parcours
- des bénévoles compétents dans la réalisation d'outils de communication.

3. financiers

- Charges :
 - ✓ achat des fournitures administratives
 - ✓ achat de matériel spécifique (arcs d'initiation, blasons)
 - ✓ location du terrain de tir et de la ciblerie 3D
 - ✓ rémunération des entraîneurs professionnels
 - ✓ remboursement des frais de déplacement des bénévoles
- Produits :
 - ✓ inscription des participants
 - ✓ une part des cotisations annuelles
 - ✓ les contributions volontaires des bénévoles
 - ✓ une part des subventions du Conseil Général
 - ✓ la subvention "santé" du CNDS